

CHAVORNAY, le 09 septembre 2015

**RAPPORT DE LA COMMISSION**

**CONCERNANT PREAVIS n°13-4/15**

**Réseau d'eau potable-Remplacement de la conduite  
d'eau potable et de défense incendie de la STEP-Demande  
de crédit**

**Au Conseil Communal**

**De et à CHAVORNAY**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

La commission composée de Madame Kornélia Thiery, de Monsieur Eric Perroud et présidée par Madame Véronique Brönnimann, rapporteur, s'est rencontrée le 8 septembre en présence de Monsieur Pascal Desponds, Municipal délégué, nous le remercions pour sa disponibilité, son écoute et les informations fournies.

Suite à l'étude de la reconstruction de la STEP, il a été constaté que l'alimentation en eau potable pour celle-ci et pour les bâtiments en aval de la station n'est pas suffisante, et à ce jour pas de possibilités de défense incendie, ce qui deviendras possible en remplaçant la conduite et nous feras bénéficier d'un subside de la part de L'ECA.

Pour la commission, il est donc nécessaire de remplacer la conduite existante de 32mm pour un plus gros débit d'eau potable desservant la STEP pour le bon fonctionnement de celle-ci, et l'amélioration de la desserte des bâtiments << Service des eaux >> et l'habitation foraine ce trouvant en aval de la STEP, ce qui permettras avec une conduite de 125mm d'installer la défense incendie, nous faisant bénéficier du subside ECA.

Ce crédit ne figure pas au plan des investissements présenté dans la dernière analyse et planification financière.

La dépense sera réglée par la trésorerie courante, après déduction du subside ECA, et fera l'objet d'un prélèvement sur le compte de bilan 9280.4 << Financements spéciaux et fonds de réserve, eau >>

La commission invite, dès lors, le conseil communal à prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n°13-4/15
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Décide**

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable de la STEP et d'installer une défense incendie,
- D'accorder à ce titre un crédit de CHF 224'000.00,
- De financer ces travaux par la trésorerie courante, après déductions du subside ECA, et de porter cette dépense sur le compte de bilan 9280.4 << Financements spéciaux et fonds de réserve, eau >>.

**La commission**

**Kornélia Thiery**



**Eric Perroud**



**Véronique Brönnimann**

